

*Les subsides*

A mon avis, nous devons commencer par évaluer la gravité du problème. A quel point les BPC sont-ils dangereux par rapport à l'essence? Afin de ne pas commettre d'erreurs, je vais chercher dans mes notes une des choses qui m'ont le plus frappé quant aux dangers que représentent les BPC. Quels ont été les effets de cette substance, par le passé? Comme il y a eu plusieurs déversements, nous pouvons retourner en arrière pour essayer de nous faire une idée plus précise de la gravité relative du danger. En 1968, les centaines de Japonais qui avaient consommé du riz contaminé par les BPC ont présenté des lésions cutanées ressemblant à de l'acné, ainsi qu'une décoloration des ongles et des gencives. Leur peau s'est épaissie, surtout au niveau des paupières. En 1979, environ 1,800 Thaïwais ont été intoxiqués par ce même produit. Je signale que ces effets ne résultaient pas d'une exposition intensive au produit pendant une seule journée, mais plutôt d'une exposition soutenue pendant une très longue période. Les maladies de la peau ont apparu graduellement et ont persisté dans certains cas pendant des années. Elles ont fait leur apparition trois ou quatre mois après le début de l'exposition et seulement après l'ingestion de plus d'un gramme de BPC.

Je tenais également à communiquer un renseignement bien précis. C'est à propos des craintes relatives au cancer. Cela m'intéressait particulièrement. Je cherche mes notes, mais si je me souviens bien, le résultat des études menées pendant 17 ans sur les niveaux d'exposition les plus forts que nous connaissions n'ont pas confirmé que les cas de cancer étaient plus fréquents chez les personnes exposées. Je ne veux pas dire par là que cette question ne mérite pas d'être étudiée sérieusement, car certaines choses restent à éclaircir. Le député de Saint-Jacques (M. Guilbault) a posé une question à la ministre de l'Environnement (M<sup>me</sup> Blais-Grenier). A mon avis, le député devrait la poser également à l'ancien ministre de l'Environnement et peut-être même au suivant ou encore au critique de l'Environnement du Nouveau parti démocratique, car aucune conclusion n'a encore été tirée. En raison de l'initiative qui a été prise avec l'appui énergétique de la ministre de l'Environnement, nous espérons qu'une solution sera bientôt trouvée. Nous l'attendons tous, mais nous devons d'abord tenir des audiences publiques, examiner les moyens techniques dont nous disposons et tâcher de prendre la meilleure décision possible. Le processus suit son cours.

Si le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) est vraiment honnête, il comprendra qu'il est difficile de tirer des conclusions, car il ressort des audiences publiques que nous avons tenues que les citoyens de l'Ontario n'ont évidemment pas envie qu'on installe à leur porte un dépôt de produits chimiques. Le public s'y oppose farouchement et même pour les esprits scientifiques ont du mal à établir quel est le meilleur moyen de se débarrasser des BPC et des autres polluants. Par conséquent, nous devons ou bien renoncer à ce projet ou bien le réaliser de notre mieux en tâchant de régler cette situation de la meilleure façon qui soit. C'est précisément ce que nous faisons. Nous agissons le plus rapidement possible. Le député de Davenport devrait savoir que le gouvernement de l'Ontario a joué un rôle très important dans ce processus dont il a pris l'initiative, qu'il a appuyé et qu'il s'efforce de mener à terme dans les meilleurs délais. Voilà où nous en sommes. Il ne s'agit pas seulement de s'attaquer au problème, mais de s'efforcer de le régler d'une manière juste et raisonnable.

• (1710)

J'ai surtout discuté du problème des BPC, mais je voudrais prendre un peu de recul pour parler de ce que la ministre et son ministère ont fait dans les derniers mois, ainsi que du cadre de leurs activités. Une des choses que j'ai eu du mal à comprendre dans ce qu'a déclaré le très honorable chef de l'opposition à propos de cette question—et il est possible que son texte ait été écrit par quelqu'un d'autre—c'est qu'il a dit que la ministre devrait présenter un projet de loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique. Je ne sais pas si c'était une preuve d'ignorance ou si c'est à cause de la façon dont il s'est exprimé, mais cela me faisait penser au député de Davenport quand il parle parfois de la Loi sur les contaminants de l'environnement. Certains jours, je me demande s'il a effectivement été ministre de l'Environnement, car il ne semble pas comprendre la portée de cette loi et la façon dont elle devrait s'appliquer. Certes, il n'a peut-être pas été ministre bien longtemps, mais certaines des questions qu'il pose à la Chambre ne donnent vraiment pas l'impression qu'il connaît le sujet. Quoi qu'il en soit, je reviens au très honorable chef de l'opposition pour dire que nous avons déjà une Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique. La ministre de l'Environnement peut s'en servir, comme le pouvait son prédécesseur, pour s'efforcer, au niveau fédéral, d'empêcher que la pollution ne se propage d'une province à une autre et d'un pays à l'autre. La ministre s'en sert d'une manière très efficace et très constructive, au lieu de discuter simplement de la question. Nous avons donc cette loi et les règlements qui l'accompagnent.

A côté de cela—et le député de Davenport sera content de me l'entendre dire, même s'il ne savait pas exactement quelle était la situation—le ministère de l'Environnement avait établi des lignes directrices sur la façon de traiter le BPC, lesquelles étaient totalement indépendantes de la loi et des règlements. A ma connaissance, la société qui transportait le BPC s'était engagée à observer les lignes directrices du ministère. Je ne peux pas vous dire exactement en quelle année elles ont été rédigées, mais elles existent depuis un certain temps. Néanmoins, il est évident que la société n'a pas observé ces directives, autrement il n'y aurait pas eu de problème.

Il existe diverses lois. J'ai déjà parlé de la Loi sur les contaminants de l'environnement et de la Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique. Il y a aussi une Loi sur les pesticides et d'autres comme la Loi sur les ressources en eau du Canada, la Loi des aliments et drogues et la Loi sur les produits antiparasitaires.

Une des tâches fort difficiles de n'importe quel ministre de l'Environnement consiste à élaborer une réglementation globale et raisonnable pour les milliers de nouveaux produits chimiques qui apparaissent tous les ans. Je pense que dans les prochaines semaines nous pourrions constater le travail très sérieux, très raisonnable et très positif qui se fait, sous la direction de la ministre, en vue de mettre un peu d'ordre dans le méli-mélo dont nous avons hérité. Je pense que chacun d'entre nous serait en mesure de comprendre la situation, mais la réglementation n'est pas adaptée à la technologie et aux conditions actuelles. En réunissant et en rationalisant les moyens servant à contrôler la présence de produits toxiques dans l'environnement, la ministre nous rendra le genre de service que